

LE TRAVAIL

VOL. XXVII — No 24

Montréal, 22 juin 1951

PROTESTATION

Après avoir soigneusement vérifié les faits et tenté par tous les moyens ordinaires de mettre fin à l'état de chose déplorable dont nous avons à souffrir aux usines Sorel Industries, la C.T.C.C. croit le temps venu de protester auprès des autorités fédérales et auprès du public contre une violation flagrante de la liberté syndicale et du droit des gens par un industriel qui vit à même les contrats du gouvernement et qui réalise ses profits à même l'argent des contribuables.

L'usine Sorel Industries Ltd emploie actuellement près de 1,500 ouvriers à l'exécution de contrats de guerre qui lui sont octroyés par le gouvernement du Canada, déclare M. René Harmegnies, directeur de l'organisation de la C.T.C.C.

Or, depuis deux mois que la C.T.C.C. travaille à doter ces travailleurs d'une organisation syndicale à laquelle ils ont droit, nos organisateurs se sont trouvés en butte, non seulement à l'opposition la plus mesquine des employeurs mais à une véritable campagne de chantage et de terreur dont ils n'ont jamais connu l'équivalent jusqu'ici.

Ces manoeuvres ne violent pas seulement certaines lois ouvrières de la province, mais elles violent à notre avis la liberté démocratique la plus élémentaire. Que cela se fasse à même les deniers du peuple et dans une usine qui doit servir à la défense du Canada contre le totalitarisme, c'est une contradiction que l'opinion publique ne tolérera certainement pas.

La C.T.C.C., ajoute M. Harmegnies, prendra donc tous les moyens pour dénoncer cet état de choses auprès des autorités fédérales, qui en sont responsables en dernier ressort; elle demande l'appui de toute l'opinion libre pour mettre à la raison un employeur dont ce n'est pas la première offense mais qui a fait de l'antisindicalisme une ligne de conduite constante depuis plusieurs années.

Responsable de la liberté ouvrière, le syndicalisme ne peut pas admettre qu'on la viole de façon aussi flagrante dans un service essentiel à la défense du pays.

René HARMEGNIES,
directeur de l'organisation, C.T.C.C.

L'AFFAIRE ROCQUE

Gaston Tessier dénonce le Québec à Genève

A Montréal, la C.C.F. compare M. Duplessis à Joseph Staline

A Genève

Monsieur Gaston Tessier, président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, qui groupe tous les syndicats catholiques du monde, a dénoncé aujourd'hui l'Espagne et la province de Québec. Il les accuse d'emprisonner les chefs ouvriers parce que ceux-ci organisent des grèves. Tessier parlait devant la 34e conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail. Il expliquait que les faits rapportés par les délégués ouvriers de ces deux régions soulignaient des "méthodes inadmissibles de répression".

Le président de la Confédération a déclaré que l'emprisonnement dans Québec, de René Rocque, l'un des directeurs de la C.T.C.C. était preuve d'une répression absolument injuste. Tessier a déclaré que la défense présentée au cours du procès montrait bien que Rocque, bien loin d'inciter à la violence, avait toujours demandé à ses grévistes de demeurer dans le calme et la paix.

Les lecteurs se rappellent que la C.T.C.C. avait demandé, il y a quelques mois la libération de René Rocque, déclarant qu'un conflit tel que celui de l'amiante dépassait de beaucoup la personnalité d'un seul chef ouvrier. La C.T.C.C. protestait également contre le traitement particulièrement sévère qui était infligé à Rocque.

Quant à l'Espagne, Tessier a déclaré que les chefs ouvriers arrêtés à la suite des grèves générales à Bilbao, Vitoria, San Sebastian, Mondragon, etc., avaient été sérieusement maltraités. Il a déclaré que trois jeunes filles étaient encore détenues simplement parce qu'elles étaient les fiancées de chefs ouvriers poursuivis par la police.

La C.C.F.

La détention prolongée de René Rocque, à la prison de Montréal, a été taxée "d'un acte digne de Staline" dans un message télégraphique au premier ministre Maurice Duplessis.

Cette dénonciation de l'emprisonnement de Rocque comme "prisonnier politique" et sa demande de libération immédiate ont été faites par l'exécutif provincial du parti C.C.F. à la suite d'une réunion tenue durant la fin de semaine. Le télégramme se lisait comme suit:

"La détention prolongée de René Rocque est un acte digne de Joseph Staline et non du gouvernement d'un pays démocratique comme le Canada.

"Il a été publiquement dénoncé par les Syndicats catholiques que ce chef ouvrier est la victime de mauvais traitements dans la prison de Montréal, qui est administrée par votre département. Votre gouvernement, malgré ces protestations, n'a fait aucune enquête quant à ces accusations et il est de plus en plus évident que René Rocque est détenu comme prisonnier politique, tout comme le sont des millions d'hommes et de femmes dans les prisons soviétiques.

"Le mouvement ouvrier catholique international a dénoncé l'emprisonnement de cet homme et l'Exécutif provincial du Commonwealth Coopératif Fédéré, (section du Québec) demande avec insistance que vous ordonniez son immédiate libération.

"Tout refus de le faire ne sera qu'une confirmation de plus que la population québécoise vit sous la tyrannie d'un régime dictatorial."

SOREL

Un contrat "solide" au Titanium

Dans Sorel, ça commence vraiment à bouger. Après les organisations heureuses, voici un autre succès syndical non moins heureux et qui aura sa répercussion. Le confrère S. T. Payne, organisateur de la Fédération nationale de la Métallurgie, nous fournit les informations suivantes au sujet d'une entente qui vient d'être signée entre l'Union des Ouvriers du Fer et du Titanium de Sorel et la compagnie Quebec Iron and Titanium Corporation.

Tous les officiers du syndicat accompagnaient M. Payne aux négociations. Négociaient pour la compagnie, MM. Walling, Dickey, O'Shaughnessey et Perrot. C'est la première fois que, dans Sorel, on signe une convention qui donne autant d'avantages aux ouvriers. Les négociations, qui à certains moments furent assez rudes, se sont terminées sur l'accord suivant: 15 cents l'heure d'augmentation auxquels vient s'ajouter un bonus de 4 cents pour les travailleurs d'équipes. Tout le monde bénéficiera d'une semaine de vacances payées.

Rétroactivité

Ces avantages sont rétroactifs au 26 février. La convention assure aussi aux syndiqués la stabilité unioniste, parce qu'elle comprend une clause de check-off irrévocable et un maintien d'affiliation. Quant à la séniorité, elle sera basée sur les facteurs suivants dans l'ordre: 1o — durée des services; 2o — habilité et compétence. Cette clause de séniorité déterminera selon les cas qui peut être mis à pied, congédié, permuté ou repris. Les ouvriers pourront aussi s'absenter pour une période de trois mois sans qu'ils aient à craindre la perte de leur séniorité. La journée régulière de travail sera de 8 heures et la semaine normale de 48 heures. Inutile de souligner que le temps et demi se payera pour toute heure supplémentaire en dehors des heures ci-haut mentionnées.

Si un employé est appelé d'urgence à l'usine, il recevra un minimum de deux heures et il sera remboursé pour les dépenses qui auraient pu lui être occasionnées par ce déplacement.

Fêtes payées

La convention couvre même les heures d'attente et chaque travailleur recevra un minimum de 3 heures de paye s'il n'y a pas de travail pour sa journée.

Il y a 10 fêtes statutaires d'inscrites dans la convention et 6 d'entre elles seront payées quoique chômées: la St-Jean-Baptiste, la fé-

te du Travail, la fête du Canada, le jour de l'An, l'Immaculée-Conception et le jour de Noël. Si les ouvriers sont appelés à travailler pendant ces jours chômés, ils recevront: de jour, temps double et demi; dans les équipes, temps double plus 10 cents l'heure. En cas de griefs il y a dans la convention une procédure assez élaborée qui va jusqu'à l'arbitrage liant l'une et l'autre parties. A six mois de cette date, il y aura entente sur la meilleure forme d'assurance à donner aux ouvriers, laquelle assurance sera payée sur une base de 50/50 défrayée par les ouvriers et la compagnie.

Sorel Steel

On nous apprend aussi que le Syndicat des Employés de Sorel Steel vient de dénoncer son contrat. Les principales demandes sont de 25 cents l'heure d'augmentation pour les métiers spécialisés et une augmentation générale de 20 cents pour les autres ouvriers.

Marine Industries

La compagnie Marine Industries doit remettre son projet final aux négociateurs du Syndicat le 27 de ce mois.

La grève de Plessisville se poursuit

Les ouvriers des Radiateurs Plessis, qui sont en grève depuis le 11 mai dernier, ne donnent aucun signe de relâchement. Il est vrai qu'ils combattent une forme de vexation antiouvrière particulièrement dégoûtante et que la justice de leur cause ne fait de doute pour personne.

Résumons les faits. Dans le contrat de travail de ces syndicats, une clause stipule clairement que les ouvriers pourront quitter l'usine après la coulée, sans perte de temps. Or, un bon matin, l'employeur déclare aux employés qu'ils devront à l'avenir arriver au travail à 6 heures a.m., et que la coulée s'effectuera chaque jour à 5 heures de l'après-midi. Le syndicat crut d'abord que l'employeur paierait le surtemps pour l'heure matinale additionnelle et continuerait de payer l'heure qui suit la coulée, comme il le faisait auparavant; mais il apparut clairement que telle n'était pas l'intention du patron.

On eut recours aux négociations, à la conciliation et enfin à l'arbitrage. Cet arbitrage n'offrait certes aucune prise aux critiques de l'employeur, puisque l'arbitre unique, nommé par la compagnie, se

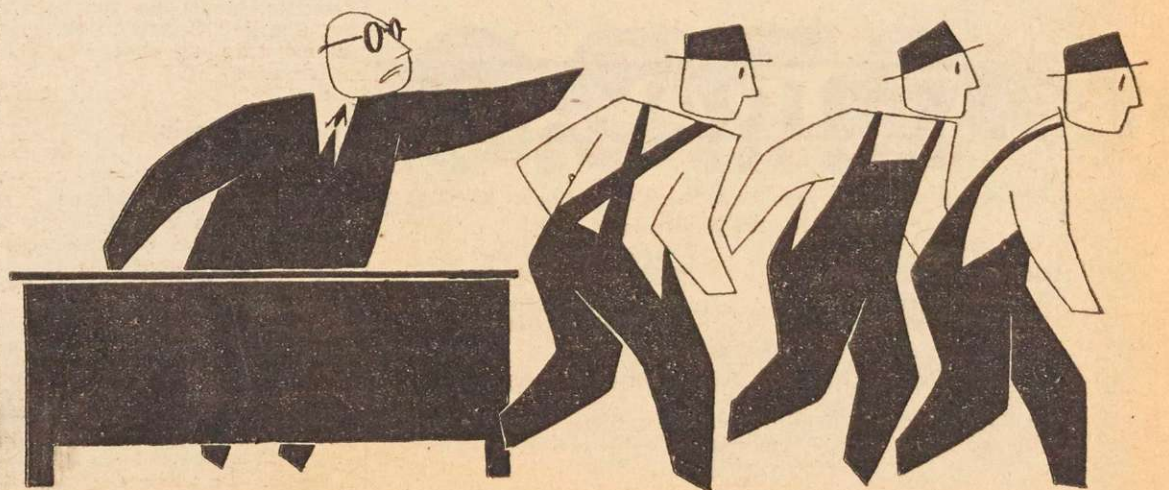
trouvait être le fils du vice-président de cette même compagnie.

Or, l'arbitrage donna raison en tous points aux syndicats et une entente fut même signée en bonne et due forme par laquelle les deux parties s'engageaient à accepter cette sentence.

La question était donc réglée? Pas du tout. Car le patron, en dépit d'engagements aussi clairs, refuse aujourd'hui d'exécuter la sentence sous prétexte que certaines procédures spéciales lui auraient été refusées au cours de l'arbitrage.

Pour compléter le tableau, le négociateur de l'A.P.I. réclame au jourd'hui \$15,000 dollars du syndicat pour rouvrir les portes de l'usine...!

Il n'y a pas à dire, l'association patronale des industriels nous réserve bien des surprises!



Le Comité d'usine vient de négocier un grief

ARVIDA

Les employés de bureau s'organisent

Le Syndicat d'Arvida, en prenant l'initiative de réorganiser les employés de bureau, s'engage sur un terrain où l'organisation syndicale a toujours été très difficile; mais l'atmosphère syndicale qui règne présentement dans la région du Saguenay, semble vouloir s'étendre à toutes les activités de la vie économique.

Les commis de bureau, tant masculins que féminins, ont une tendance générale à l'indifférence en matière d'organisations syndicales.

Plusieurs tentatives ont été faites, dans différents centres de la province de Québec, mais bien peu ont donné des résultats vraiment satisfaisants.

Arvida serait-elle le point tournant d'une évolution syndicale et les commis de bureau de cette ville seraient-ils en train de démontrer que le syndicalisme est viable au sein de leur profession?

Le plus gros obstacle rencontré jusqu'à présent pour organiser les employés de bureau, a toujours été de convaincre ces derniers que leurs intérêts étaient liés à ceux de leurs confrères de travail dans l'usine.

Cet obstacle vient d'être surmonté à Arvida, grâce à l'attitude très compréhensive des employés de bureau.

A l'unanimité, ils ont décidé de former une branche du Syndicat des Ouvriers de l'Aluminium d'Arvida.

Beau geste de solidarité, de compréhension du syndicalisme et de fraternité.

Cette décision de se joindre aux travailleurs manuels fut bien accueillie si l'on en juge par les adhésions syndicales très nombreuses que le syndicat a reçues ces derniers jours.

Les bases de l'organisation sont jetées depuis un mois à peine et déjà la majorité syndicale est dépassée de beaucoup. Une demande de certification vient d'être adressée à la Commission des Relations ouvrières de la province de Québec.

Cette initiative des employés de bureau d'Arvida, comme nous le disions plus haut, sera suivie sans doute avec intérêt. Elle sera peut-être le point de départ d'une vaste organisation des employés de bureau à travers toute la province.

Le problème ouvrier

Un mot à nos "corporatistes"

1951, c'est l'anniversaire de l'encyclique "Rerum Novarum". Il est frappant de remarquer qu'il n'y a peut-être pas d'année où on a autant parlé de "Corporation" et de "Corporatisme".

Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il faut chercher en dehors des cadres des mouvements syndicaux authentiques pour trouver les principaux héros de cette réforme sociale. On y rencontre deux groupes de corporatistes qui, pour la plupart, manquent d'esprit pratique ou se bercent d'illusions. Dans le premier groupe, on trouve des sociologues en pantoufles qui s'intéressent, intellectuellement, à la restauration de la société et qui construisent dans la lune des corporations bien équilibrées. Ils puisent le ferment de leur prosélytisme dans la contemplation de volumineux bouquins qui ignorent notre milieu et nos problèmes réels. Un corporatisme qui ne s'adapte pas à une situation concrète ne vaut pas cher et ne mérite pas qu'on tente de le promouvoir.

Des esprits plus pratiques composent le second groupe de corporatistes. Pour la plupart, des hommes de loi, qui réduisent la question à son aspect juridique. On croyait que c'était difficile de bâtir des corporations et pourtant, c'est la chose la plus facile du monde: on requiert les services d'un avocat qui peut établir des contacts avec la législation; on constitue une liste de requérants; on prépare un beau bill, et youpe! ça y est! Les corporations existent et rien n'a été changé, sinon souvent pour le pire.

Loin de nous la pensée que tous les "corporatistes" sont des gens mal intentionnés. Ils croient avoir trouvé "la formule", c'est tout. Nous, nous ne sommes pas de leur avis. Nous trouvons qu'ils se ressemblent tous comme des frères siamois, qui restent des étrangers pour nous: aucun n'a mis le doigt à la pâte sociale, pas un ne s'est arrêté un instant pour tenter d'adapter la vieille et excellente idée de corporation à la situation économique actuelle.

Si ces messieurs avaient fait ce premier travail, ils se seraient évités des efforts et des fatigues énormes et inutiles. Ils auraient mis au panier toutes ces conférences ronflantes et ces projets de bills privés. Ils auraient commencé par le commencement: consulter tous les intéressés eux-mêmes. Avec Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques, ils auraient recherché l'avènement d'un régime économique plus humain, où le facteur humain tient la première place; ils auraient découvert les différents plans sur lesquels des réformes s'imposent pour démocratiser, harmoniser, équilibrer, ou "corporatiser" la vie économique: le plan de l'entreprise et ceux de l'industrie et de l'économie nationales.

Chers amis corporatistes, préparez vos conférences au contact de la réalité et gardez-vous de dépenser inutilement des efforts à prêcher dans le désert. Lisez attentivement la Lettre pastorale collective sur le Problème ouvrier, no 72 et suivants, et vous verrez que trop de vos efforts partent à faux.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR

Administrateur: MARCEL ETHIER

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1,50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

DANS LE M

A GENEVE



Le représentant de la C.T.C.C. à la Conférence internationale du Travail de Genève se trouve ici photographié avec le groupe des délégués canadiens. On reconnaît en effet, à l'extrême gauche de la première rangée, notre confrère F.-X. Légaré de Rimouski et sur la deuxième rangée, M. Antonio Barrette, ministre du Travail dans le cabinet provincial.

Les gros financiers sortis de nos rangs sont-ils des exemples de promotion ouvrière?

LES PATRONS LE CROIENT; PAS NOUS!

L'actualité n'est pas avare en événements d'où se dégage en un reflet saisissant une personnalité "qui s'est faite elle-même". Quand l'Amérique songe à mobiliser toutes ses forces économiques au service du réarmement elle fait appel au "self made man" no 1 du monde des affaires, Charles Wilson, lequel en 40 ans de loyaux services dans le Trust Général Electric est parvenu à faire tous les échelons séparant l'arpète à quelques cents de l'heure du président aux émoluments de 350,000 dollars par an. Est-ce là un exemple de promotion ouvrière?

Certainement pas. Qu'un homme servi par les circonstances ait eu l'énergie et l'intelligence de se pousser des coudes au premier rang du "big business", c'est peut-être à son honneur; c'est en tout cas parfaitement indifférent à la classe ouvrière. De telles réussites dans la lutte pour la vie restent sans influence sur le sort matériel ou moral de celle-ci. Bien plus, elles contribuent à aggraver le malentendu entre ceux qui demeurent collés à la condition ouvrière et ceux qui, en combinant la chance et l'acharnement au travail, en sont sortis. L'ancien ouvrier parvenu patron, neuf fois sur dix, est un patron de combat, d'autant plus dur qu'il lui a fallu plus durement peiner et se battre pour affirmer sa réussite. Des bourgeois d'origine se montreront plus ouverts aux problèmes du monde du travail. Tel est bien le cas, en Amérique même, de l'autre Charles Wilson, celui de la General Motors, qui a signé le 8 mai dernier avec les syndicats de l'automobile de Détroit le contrat collectif le plus progressiste, tandis que son homonyme, Charlie "Electric", s'est acquis la méfiance unanime des chefs ouvriers.

Le cas de Bevin est resté rare

Bien meilleur, évidemment, est l'exemple d'un Ernest Bevin. Le respect universel qui entoure aujourd'hui son cercueil ne vas pas seulement à l'homme d'Etat énergique et probe, mais surtout au militant syndicaliste qui, en s'asseyant dans le fauteuil de ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté britannique, n'a pas une seconde oublié ni son enfance de garçon de ferme ni les masses de dockers qu'il avait entraînés à la lutte ouvrière. Un autre dirigeant travailliste, Aneurin Bevan, bien que desservi par un fort penchant à la démagogie et suspect d'ambitions démesurées, n'en est pas moins pour les conservateurs d'outre-Man-

che un bien plus dangereux adversaire que les intellectuels de son parti, tels Morrison ou Atlee. C'est que passent dans son éloquence les échos de la rude vie des mineurs gallois à peine émergés d'un siècle d'exploitation capitaliste et qu'on le sait prêt à se battre à mort pour le maintien de la politique de logement et du Service national de santé qu'il a su, en tant que ministre, inaugurer.

De tels cas sont beaucoup plus rares sur notre continent. Les mouvements socialistes et les syndicats comptent dans leurs états-majors beaucoup plus d'intellectuels "de gauche" et de fonctionnaires ou employés que d'anciens dockers ou chauffeurs de poids lourds. C'est la faiblesse du mouvement ouvrier français, en particulier, bien qu'il soit difficile en ce domaine de distinguer la cause et l'effet. Seul y échappe le parti communiste, avec de plus en plus de mal semble-t-il, et grâce à une épuraison quasi permanente. La C.G.T. est sur ce point à peine mieux placée que ses rivaux. Cependant, l'effort accompli par les mouvements de jeunesse, surtout par la J.O.C., commence à porter des fruits, rares mais significatifs. Un Fernand Hennebique, qui à 26 ans dirigeait une des plus solides fédérations ouvrière-

res de la C.F.T.C., arraché naguère par la mort à notre confiante admiration, en est bien le type représentatif.

Il s'agit d'un phénomène collectif

Quoi qu'il en soit, lorsque nous parlons de promotion ouvrière, ce ne peut être que d'un phénomène collectif qu'il s'agit. S'il nous est permis à ce propos d'évoquer telles ou telles personnalités exceptionnelles du mouvement ouvrier, c'est parce que leur montée au zénith de la vie politique ou sociale ne s'est pas faite indépendamment de l'histoire de la classe ouvrière, encore moins contre elle. Ces hommes sont des modèles dans l'exacte mesure où, bien loin d'être des évadés, ils ont plus profondément que quiconque assumé les conditions de leur milieu. Ainsi, ils préfigurent non pas l'état que tout ouvrier peut espérer devenir — car ils restent des chefs exceptionnels — mais l'état de la classe ouvrière tout entière lorsqu'elle sera assez responsable, vis-à-vis d'elle-même et vis-à-vis du pays, pour donner à la nation un grand nombre des chefs qui seront de chez elle sans en être jamais sortis.

(Témoignage chrétien)

DEUX GROSSES NOUVELLES

La première, c'est que les membres du syndicat de la métallurgie d'Arvida, au nombre d'environ 5000, se sont abonnés en bloc au TRAVAIL et reçoivent cette semaine leur premier numéro.

La seconde, c'est que les délais prévus pour la publication de la sentence arbitrale qui concerne ces nouveaux abonnés expirent mardi prochain. Nous serons donc en état (à moins de retards imprévus) de renseigner nos lecteurs sur cette décision dès notre prochaine livraison.

MOUVEMENT

Saguenay-Lac St-Jean

Conseil régional

Les délégués au Conseil Régional ont appris avec plaisir que plusieurs demandes de reconnaissance syndicale venaient d'être logées à la Commission de Relations Ouvrières, pour de nouveaux Syndicats en formation à Jonquières. Selon toute probabilité les Syndicats Nationaux de la région s'enrichiront donc bientôt de plusieurs nouvelles unités.

Les délégués au Conseil Régional sont priés de se souvenir qu'il n'y aura pas d'assemblée régulière au mois de juillet. La prochaine assemblée aura lieu au mois d'août et tous les syndicats qui veulent faire parvenir des résolutions pour le congrès de la C.T.C.C. doivent se rappeler qu'il leur faut d'abord les envoyer au Conseil Régional.

Le Syndicat National des Employés Municipaux de Chicoutimi, par son délégué, Monsieur Jos.-Nil Tremblay, a annoncé à tous les délégués que la Fédération des Employés Municipaux du Canada tiendra son congrès annuel à Chicoutimi, les 20, 21 et 22 juillet prochain.

Dans son allocution de la fin, Monsieur l'abbé Roméo Arseneault a rappelé à tous les syndiqués qu'il n'y a pas de vacances pour les syndicats, même pendant la belle saison. Il faut que le mouvement syndical continue toujours ses activités, même si les syndiqués peuvent, eux, prendre quelques jours de repos et de vacances.

L'aumônier a fait remarquer que l'année a été bonne au point de vue recrutement; quant à la vie même des syndicats, il a rappelé que les négociations sont devenues plus difficiles, mais que cela n'est pas un dommage au point de vue syndical, puisque les syndiqués doivent se tenir toujours en alerte et doivent être d'autant plus que les négociations sont difficiles.

Le Syndicat des Imprimeurs

Le Syndicat des Imprimeurs vient de terminer ses négociations pour le renouvellement du décret avec l'Association des Maîtres Imprimeurs. Les parties se sont facilement entendues sur toutes les clauses du décret à renouveler. Les principaux avantages de ce renouvellement comportent une fête de plus chômée et payée, le jour de l'Ascension, un salaire plus élevé pour les compagnons, soit \$1.20 l'heure, des augmentations de salaire pour les apprentis et les employés ainsi que deux semaines de vacances pour les compagnons, après un an de travail.

En plus du décret qui s'applique à toute la région, le Syndicat pourra aussi négocier des conventions collectives particulières pour chacune des imprimeries. Ceci est un avantage car, dans plusieurs imprimeries, les salaires sont actuellement plus élevés que \$1.20 l'heure.

Le Syndicat des Imprimerie est donc très satisfait de ses négociations avec l'Association des Maîtres Imprimeurs.

Retards inexplicables

Le Syndicat National des Employés du Commerce de Roberval, qui est tombé d'accord sur le renouvellement du décret avec les propriétaires de magasins de Roberval, le 5 avril dernier, attend encore la signature des modifications au décret. Les propriétaires de magasins de Roberval, en effet, bien qu'ils aient accepté les modifications au décret, n'ont pas encore signé ces modifications de sorte qu'elles n'ont pu être envoyées au Ministre du Travail, pour publication dans la Gazette Officielle de Québec.

Le Syndicat est déjà intervenu à quatre reprises différentes pour hâter la signature de ces modifications et vont maintenant informer les propriétaires de magasins de Roberval que si les modifications ne sont pas signées avant le 22 juin, il faudra de nouveau demander un conciliateur pour terminer complètement cette affaire.

Un autre retard inexplicable est celui de la signature de la convention collective de travail intervenue entre le Syndicat des Institutions Religieuses de Chicoutimi et l'Hôtel-Dieu St-Vallier.

Les parties se sont entendues sur toutes les clauses d'une convention le 23 mai dernier. Le représentant de l'O.P.I. s'est chargé de la rédaction de la convention, mais il n'a donné aucun signe de vie depuis cette date. Il n'y a aucune raison pour retarder aussi longuement la signature d'une convention collective de travail que les parties ont commencé de négocier le 15 décembre dernier. Si la convention n'est pas signée rapidement, le Syndicat devra attirer l'attention de la Commission de Relations Ouvrières sur ce retard indû.

Conciliation dans les garages

Au moment où cette chronique est écrite, le Syndicat National des Ateliers Mécaniques et des Garages de Chicoutimi est en négociations avec l'Association Patronale de l'Automobile.

Le Syndicat a tenu une très intéressante séance cette semaine au sujet de la conciliation qui se tient actuellement sous la présidence de M. Léonce Cliche. Pour arriver à une entente, le Syndicat a renoncé à sa demande de pleine et entière compensation pour les heures de travail perdues, de 54 à 49 heures, mais maintient ses demandes d'augmentation de salaire de 30%. Dans le même esprit, le Syndicat a aussi décidé de ne demander qu'une fête chômée et payée de plus au lieu de deux. Le Syndicat a donc fait son possible pour en arriver à une entente à l'amiable avec la partie patronale.

Beaucoup d'amiante!

Les expéditions d'amiante en provenance des mines canadiennes en avril se chiffrent par 86,767 tonnes, ce qui constitue une augmentation de 27% au regard des expéditions de l'an dernier, on a expédié 327,260 tonnes d'amiante contre 252,219 tonnes au cours de la période correspondante de 1950, ce qui représente une augmentation de 30%.

Les exportations du mois se chiffrent par 89,040 tonnes en comparaison de 55,700 en avril dernier; ces chiffres portent le total des expéditions des quatre mois à 319,808 tonnes en comparaison de 235,674 tonnes un an auparavant.

(Extrait du Bulletin Quotidien, Bureau fédéral de la Statistique, le jeudi, 14 juin 1951. — envoyé par Jean Marchand.)

Strictement confidentiel

Le ministre du Travail, l'honorable Milton F. Gregg, a déclaré dernièrement que, bien que le recensement de 1951 doive fournir des données utiles pour l'organisation des besoins de l'effectif ouvrier des industries de la défense, tous les renseignements personnels réunis par les énumérateurs sont strictement confidentiels et ne sauraient être divulgués pour aucune raison.

Selon M. Gregg, il semble qu'on s'est fait certaines idées erronées sur les fins du recensement parce que le Conseil de l'effectif national a déclaré récemment que la statistique fournie par ce recensement serait utile pour l'organisation de plans touchant l'effectif ouvrier.

Le Conseil de l'effectif national a décidé que l'inscription n'était pas présentement nécessaire. Le gouvernement a actuellement de meilleures sources de renseignements sur l'effectif ouvrier qu'il n'en avait durant la dernière guerre, et le recensement complètera cette documentation par des renseignements à jour sur les groupes d'occupations.

Cependant, a souligné le ministre, le recensement ne constitue en aucune façon une inscription nationale. En vertu même de la loi, les renseignements fournis par le recensement ne sauraient servir à la répartition de l'effectif ouvrier pour fins civiles ou militaires.

M. Gregg a expliqué que les énumérateurs n'inscrivent les noms des particuliers qu'aux fins d'obtenir un recensement complet. Il est interdit de divulguer les noms mêmes, et les renseignements obtenus par voie de recensement sont simplement de caractère statistique.

Le journal paraîtra la semaine prochaine

Quand nous avons annoncé la semaine dernière que "LE TRAVAIL" serait en vacances le 29 juin et le 6 juillet prochains, nous croyions que la décision arbitrale au sujet d'Arvida pourrait paraître dans la présente livraison.

Comme cette publication n'est pas possible, le journal retardera d'une semaine ses vacances. Ce sont donc les 6 et 13 juillet que le journal cessera de paraître.

VOUS M'EN DIREZ TANT

Régie des prix et chômage

Les syndicats canadiens, vous le savez, réclament depuis huit mois la régie des prix par le gouvernement fédéral. Mais vous savez aussi que le gouvernement fédéral refuse de l'imposer, sous prétexte que cela "désorganiserait l'économie". Il préfère couper le crédit aux consommateurs. Cela risque moins de couper les profits aux compagnies et tout le monde sait que M. C. D. Howe, le dictateur économique du Canada, n'aime pas couper les prix de ses "bonnes" compagnies.

Mais ce que M. C. D. Howe n'a pas l'air de considérer, c'est que le gel du crédit risque de provoquer le chômage. Ainsi, à cause des restrictions sur l'achat d'automobiles, 1,400 ouvriers viennent de tomber en chômage à Windsor, Ontario.

Cela paraît-il grave à M. C. D. Howe? Pas tellement. Il a fait savoir que le gouvernement fournirait "probablement" des contrats de guerre aux compagnies, afin de diminuer le chômage, et M. Martin, ministre de la Santé, a précisé dans une lettre que "il est possible que le gouvernement revise son programme à la fin de l'été".

Et d'ici là, chômez, mes vieux! Le gouvernement s'entête à "combattre l'inflation" sans toucher aux "chers profits" de ses "chers amis"... capitalistes.

L'enquête Gallup

Or, quand le gouvernement prétend que la population "n'accepterait pas la régie des prix" (c'est la raison qu'il a toujours donnée), il trompe consciemment les Canadiens. Une enquête Gallup vient en effet de révéler que 68% des Canadiens, dans toutes les classes sociales, ne comprennent pas pourquoi le gouvernement n'impose pas la régie. Ils voient les prix monter, ils se sentent étranglés par ces augmentations; on ne leur fera pas croire que "tout va bien" et que les mesures "extrêmes" ne sont pas nécessaires.

M. Saint-Laurent pose au bon papa, c'est très bien. Mais s'il continue de laisser la belle-mère C. D. Howe libre de nous faire manger des beurrées de savon, les gens vont se demander bientôt si le premier ministre lui-même n'est pas complice de ces mauvais traitements!

Les comités d'usines

Nous ne sommes évidemment pas d'accord avec tout ce qui s'est dit l'autre jour à Sherbrooke, tandis que la Fédération provinciale du Travail était en congrès. Mais plutôt que de relever les propos légèrement ridicules qu'on y a tenus contre les syndicats, soulignons notre accord parfait avec la déclaration de M. Marcel Franck touchant la certification des comités d'usine et des unions de compagnies par la Commission des Relations ouvrières du Québec.

M. Franck, qui est membre de la Commission, a dit clairement que la Commission ne serait pas la place d'un représentant ouvrier si on y décidait d'interpréter la loi actuelle en faveur des unions jaunes.

Cela méritait d'être dit, et nous souhaitons vivement que le gouvernement a compris du premier coup, que nous n'aurons pas besoin de lui faire un dessin!

Les communistes contre la cogestion

Il est fort significatif que les communistes d'Allemagne occidentale se soient prononcés contre le programme de cogestion présenté par les syndicats. C'est une nouvelle preuve du caractère profondément réactionnaire de la politique des disciples de Staline. Bien sûr, les ouvriers de l'U.R.S.S. n'ont aucun droit de cogestion. Dans les entreprises industrielles soviétiques, les rapports entre l'administration et les ouvriers sont déterminés par la conception totalitaire du rôle du chef (en Russie on parle de "yedinonatchalie", ce qui signifie "commandement personnel"). D'après cette conception totalitaire, le directeur d'une usine est complètement aux ordres de ses supérieurs, mais a des pouvoirs illimités à l'égard de ses subordonnés. Les communistes introduisent ce système dans tous les pays satellites.

En outre, l'attitude des communistes allemands a été influencée par le fait que, dans l'intérêt de la campagne de Grotewohl pour "l'unification" de l'Allemagne sous la domination russe, ils essaient de gagner les sympathies des milieux industriels en Allemagne occidentale. Les "thèses" publiées par les journaux de la zone soviétique à l'occasion du Congrès du Parti communiste de l'Allemagne occidentale proposent l'alliance avec "la partie de la bourgeoisie de l'Allemagne occidentale... qui ne s'est pas vendue aux monopoles étrangers". Les "thèses" demandent également un front uni pour la "lutte commune pour la paix".

c'est-à-dire pour les objectifs de l'impérialisme soviétique, avec les anciens membres du parti nazi.

En s'opposant au programme syndical de cogestion, le patronat réactionnaire allemand a surtout essayé d'empêcher que des représentants syndicaux non employés dans l'entreprise en question soient admis à l'exercice du droit de cogestion. Les "thèses" mentionnées ci-dessus et le discours prononcé le 14 février 1951 par le député communiste Agatz au cours du débat parlementaire sur la cogestion affirment que le droit de cogestion devrait être exercé par les conseils d'entreprise, ce qui éliminerait les représentants syndicaux "étrangers" à l'entreprise donnée.

Sous ce rapport il est intéressant de noter que les conseils d'entreprise ont été abolis dans la zone soviétique. D'après le paragraphe 4 de la Loi du Travail de la zone soviétique du 19 avril 1950, "le droit à la cogestion des ouvriers et des employés" dans cette zone est exercé "par les organes de l'Etat démocratique". Là où les communistes allemands sont au pouvoir, ils interprètent donc le droit de cogestion comme signifiant que les ouvriers doivent se plier à la volonté de l'Etat tout-puissant. Toutes les phrases démagogiques des communistes en Allemagne orientale sur l'exercice de la cogestion par les conseils d'entreprise sont de l'hypocrisie pure et simple parce qu'ils se débarrasseraient des conseils d'entreprise s'ils réussissaient à prendre le pouvoir.

(C.I.S.L.)

LE CONSEIL CENTRAL DE ST-HYACINTHE



Photo prise lors de l'élection des officiers au Conseil central de St-Hyacinthe, sous la présidence de M. Albert Côté, aviseur technique de la C.T.C.C. Apparaissent sur la photo les officiers élus: MM. E. Pelletier, président; A. Caya, vice-président; O. Bell, 2e vice-président; Mlle T. Bédard, secrétaire-archiviste; M. O. Poirier, trésorier; Mlle M.-P. Proulx et MM. G. Houle, A. Laperle, L. Carufel, directeurs.

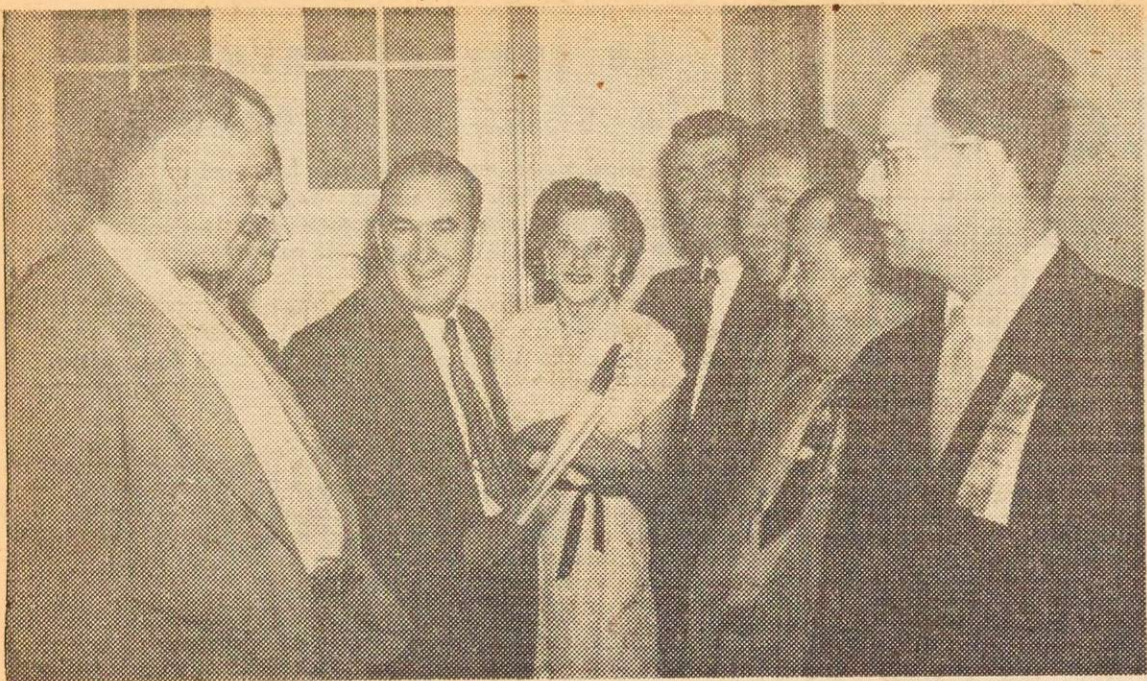


Photo prise au souper qui réunissait plusieurs congressistes de la Fédération du Bas façonné. On remarque de gauche à droite: MM. E. Moreau, R. Pellerin, Mlle Pauline Delorme, MM. S. Desmarais, L. Beau-lieu, R. Vallée, J.-N. Godin.

LA SEMAINE

QUEBEC

Travailleur du papier façonné

Le *Syndicat National des Travailleurs du Papier façonné de Québec* a renouvelé sa convention collective avec la *St-Lawrence Paper Bag Co. Ltd.*

La convention renferme les clauses suivantes: a) une augmentation de 8 cents l'heure pour la main-d'oeuvre féminine et de 10 cents l'heure pour la main-d'oeuvre masculine; b) huit fêtes chômées et payées pour tous les employés; c) deux semaines de vacances après cinq années de service.

Travailleurs de l'aluminium

Le *Syndicat de l'Aluminium de Lévis* a élu son exécutif pour la présente année. Voici les noms des nouveaux officiers: MM. A. Pineault, président; R. Couturier, vice-président; H. Tourigny, trésorier; J. Roy, secrétaire; J.-B. Ruel, R. St-Hilaire, J. Plante, directeurs. Ont été nommés au comité de griefs: Roland Martineau, président; Jacqueline Labrecque, Rosaire Beaulieu, Lucien Bois.

LA TUQUE

Travailleurs de la pulpe et du papier

Le 13 juin dernier le *Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de La Tuque*, tenait une assemblée afin d'élire son nouvel exécutif.

Les nouveaux officiers sont: MM. S. Lavoie, président; E. Renaud, 1er vice-président; O. Ricard, 2e vice-président; L. Ménard, secrétaire-archiviste; L. Le Houx, assistant sec.-arch.; L. La Force, secrétaire-trésorier; J. Levesque, assistant sec.-tré.; O. Rouillard, secrétaire-correspondant; S. Scarpino, organisateur; A. Ruel, sentinelle; D. Théberge, gardien; M. S. Lavoie a été nommé directeur de la *Fédération de la pulpe et du Papier*. M. Labbé R. Gosselin sera l'aumônier du syndicat.

ST-HYACINTHE

Tanneurs et corroyeurs

Après quatre séances de négociations directes et de conciliation le *Syndicat National des Tanneurs et Corroyeurs* a signé une convention collective avec l'entreprise *Duclos & Payan Ltd.*

La nouvelle convention couvre environ 70 employés. Les clauses en litige concernaient les augmentations des salaires avec rajustements variant entre 5 et 12% — taux à la pièce 12%, taux à l'heure entre 5 et 10 cents; b) trois fêtes chômées et payées; c) renouvellement d'une clause de maintien d'affiliation et d'une clause

d'assurance-groupe dont l'employeur payera 40% de la prime.

Ont négocié pour le syndicat: MM. J. Bérard, trésorier de la *Fédération du Cuir et de la Chaussure*; L. Desrosiers, membre du *Syndicat* et L. Carufel, secrétaire du syndicat. Les négociateurs patronaux étaient: MM. E. Payan, président et M. C. Payan. M. J. Valentine a agi comme conciliateur.

ELECTIONS

Dans le textile

Le 17 juin dernier sous la présidence de M. R. Gosselin de la *Fédération*, le *Syndicat National du Textile* a élu son nouvel exécutif. M. L. Girouard agissait comme secrétaire d'élection.

Les nouveaux officiers sont: MM. J. Piché, président; A. Morel, vice-président; L. Girouard, secrétaire-correspondant; Mlle D. Pelletier, secrétaire-archiviste; M. J.-P. Brousseau, secrétaire-trésorier; Mlle R. Cusson, secrétaire-financier; MM. A. Dubuc, G. Breton, M. Bousquet, directeurs.

Dans le tricot

A la suite des élections du *Syndicat National du Tricot* les officiers suivants ont été élus: MM. J.-C. Morel, président; G. Houle, vice-président; Mlle A. Fortier, secrétaire-archiviste; M. G. Bachand, secrétaire-trésorier; Mlle B. Turner, secrétaire-correspondant; Mlle J.-d'Arc Daragon, secrétaire-financière; Mlle C. Lemieux, MM. J. Laprés, L. Daviault, G. Patenaude, directeurs.

Chez les tanneurs-corroyeurs

M. J. Bérard, trésorier de la *Fédération du Cuir et de la Chaussure* a présidé les élections partielles du *Syndicat National des Tanneurs et Corroyeurs*. Ont été élus: MM. L. Carufel président; A. Ouellette, secrétaire-archiviste; G. Robert, directeur.

Dans le textile de soie

Le *Syndicat du Textile de Soie de St-Hyacinthe* a tenu ses élections annuelles sous la présidence de M. E. Major, organisateur au *Conseil Central*. Le nouvel exécutif se compose de: MM. G. Lachapelle, président; G. Deslandes, vice-président; A. Morissette, secrétaire-financier; L. Latulippe, secrétaire-archiviste; E. Laflamme, trésorier; R. Loiselle, G. Laliberté, L. Fournier et P.-E. Méthot, directeurs.

Employés du Corduroy

Le 17 juin dernier M. E. Major, organisateur au *Conseil Central*, présidait les élections du *Syndicat National des Employés du Corduroy de St-Hyacinthe*. Les nouveaux officiers sont: MM. J. Si-rois, président; J. Davis, vice-pré-

sident; Y. Drapeau, secrétaire-financier; M. Godbout, secrétaire-archiviste; L. Lacroix, secrétaire-trésorier; F. Chaput, J. Lavoie, A. McDermott, J. Gagné et E. Choquette, directeurs.

Elections dans le vêtement

Sous la présidence de M. D. Hamel, président de la *Fédération de l'Industrie du Vêtement*, le *Syndicat National du Vêtement* a tenu ses élections annuelles.

Ont été élu: Mlle R. Lamoureux, présidente pour un 3e terme; R. Pelletier, pour un 2e terme; G. Brûlé, secrétaire-archiviste pour un 2e terme; R. St-Onge, pour un 5e terme; M. Normand, pour un 2e terme, D. McGee, pour un 2e terme; M. Rioux, pour un 1er terme; R. Lussier, pour un 1er terme, L. Gauthier, pour un 2e terme, toutes élues directrices.

SHERBROOKE

Au Conseil central

M. Gerald McManus, nommé au *Conseil Central des Syndicats Nationaux de Sherbrooke* pour s'occuper d'organisation ouvrière, a déjà accompli un travail important dans le district des Cantons de l'Est. Les effets de ce travail ne devraient pas tarder à se faire sentir. M. McManus s'est perfectionné en relations industrielles et en sciences sociales à l'université McGill.

Négociations en cours

Des négociations se poursuivent présentement avec plusieurs compagnies dont: Panther Rubber, Austin Gloves de Sherbrooke; J.-E. Lemieux, Windsor Flooring, à Windsor. Il est impossible de prédire quelle tournure prendront ces négociations; mais les négociateurs travaillent ferme.

A la Penman's

Le *Syndicat des Employés du Textile Penman's de Coaticook* tenait le 15 juin dernier ses élections annuelles. Ont été élus: président, Aimé Lanciault; vice-président, Fernand Comtois; secrétaire, Rhéault Leclerc (réélu); trésorière, Rachel Dubé (réélue); directeurs: Albert Leclerc, Ad. Vachon et Marguerite Guay; sentinelles: Claire Bourgeault et Edouard Caron.

Ce même syndicat vient de prendre des abonnements au journal *LE TRAVAIL* à raison d'un abonnement par famille.

En novembre 1948, ce syndicat comptait 133 membres. Les membres du syndicat ayant continué à faire du recrutement, les effectifs se chiffrent maintenant à quelque 215 membres. Et le syndicat pourra encore augmenter ce chiffre en faisant du recrutement auprès des 60 nouvelles employées que la compagnie a embauchées à la suite de l'ouverture d'une nouvelle section de son usine.

A travail égal, salaire égal...

... et préparation professionnelle qui permettra aux ouvrières d'arriver aux meilleurs emplois

La question de la rémunération égale pour les hommes et les femmes ne se restreint pas à l'égalisation pure et simple des salaires. Elle a des répercussions dans des domaines très divers dont nous mentionnons brièvement quelques-uns.

C'est en premier lieu un problème d'éducation de la mentalité: il faut amener les femmes à se départir de leur complexe d'infériorité par rapport à leur travail professionnel ou par rapport à celui de leurs soeurs. On pourra y parvenir en mettant cette tâche féminine dans un jour exact: elle constitue l'accomplissement d'une vocation.

L'un des éléments susceptibles de contribuer considérablement à l'appréciation du travail professionnel féminin est sans doute l'égalité de leurs salaires à ceux des hommes.

Il est important, en outre, que le choix d'une profession ne soit pas imposé à la femme par des nécessités d'ordre économique, mais que ce soit un acte libre volonté. Cette liberté serait sans doute notablement accrue, si le travail de l'homme, chef de famille, faisait l'objet d'une rémunération digne.

D'autre part, les femmes, autant que les hommes, devront apprendre à estimer de nouveau la valeur et la signification de la tâche domestique tant sur le plan matériel que sur le plan moral et de l'éducation.

On y trouvera une autre garantie efficace contre le glissement vers le totalitarisme économique — privé ou d'Etat — et pour le maintien de cette liberté humaine essentielle à défaut de laquelle toute vie heureuse et tout épanouissement de la personne sont impossibles.

Enfin, il convient également d'apprendre aux hommes le respect du travail professionnel féminin, et il faut que toute considération de sexe soit écartée lors de la fixation de la valeur d'un travail professionnel.

Tout cela exige des efforts vraiment sérieux sur le plan de l'éducation des esprits.

Un autre problème qu'il convient d'approfondir en vue d'une juste appréciation du travail féminin, est celui de l'orientation professionnelle. Une orientation professionnelle efficace pourra diriger les jeunes filles vers des occupations professionnelles qui correspondent le mieux à leur nature, à leurs aptitudes physiques et intellectuelles.

Cela est d'une grande importance, non seulement en ce qui concerne la classification, selon la valeur des travaux exécutés par des femmes, mais également en ce qui concerne la valeur économique et humaine du travail fourni par la femme dans une profession déterminée. Si le travail est un devoir, il convient toutefois d'éviter d'en faire une charge, et pour cela il faut, non seulement, qu'il ne restreigne pas la liberté morale de l'individu, mais également, qu'il la renforce; or, cela n'est possible que si le travail répond au maximum à la personnalité de l'individu.

Au problème de l'orientation vient s'ajouter celui de la formation professionnelle. Il ne faut pas que cette formation ait un caractère purement technique: elle devra contribuer également à la formation morale de la femme en lui faisant comprendre sa mission et sa tâche comme femme et en lui faisant connaître les possibilités, non seulement pour rendre son travail utile au point de vue économique, mais aussi pour le faire contribuer à l'accomplissement de sa destinée. C'est un fait que la valeur de la formation professionnelle pour les jeunes filles n'est pas suffisamment reconnue, ni par les organismes compétents, ni par les femmes elles-mêmes. Il faut offrir aux jeunes filles toutes possibilités pour recevoir une formation dans la profession à laquelle elles ont été trouvées aptes.

Par là, on éliminera également l'une des plaintes les plus justifiées des femmes, à savoir qu'on leur refuse l'accès, non seulement à nombre de professions convenables, mais également, aux fonctions supérieures dans certaines professions. En ce qui concerne notamment le second point de cette doléance, il en est ainsi dans nombre de fonctions publiques où, bien que rémunérées sur la même base que les hommes, les femmes sont les victimes d'une autre discrimination par le fait que, d'une manière générale, l'accès aux fonctions supérieures leur est barré.

Il n'y a aucune raison pour refuser aux femmes, qui s'en sont montrées dignes, l'accès aux postes de direction.

Il s'agit là non seulement d'une injustice, mais également d'une façon d'agir contraire à toute bonne économie, car ce sont les capacités et le sens des responsabilités, et non pas le sexe, qui doivent être décisifs dans les postes de direction plus encore que dans les autres postes. (C.I.S.C.)

MONTREAL

Conseil central

Un employé congédié par la *Dominion Oil Cloth* pour activités syndicales, M. Roaire Mallette, vient d'être engagé comme organisateur au *Conseil central*.

Saxonia Fruit

Sous la présidence de Gérard Poitras, organisateur au *Conseil central*, des élections partielles avaient lieu ces jours-ci à la *Saxonia Fruit*. M. Iréné Gendron a été élu président et Mlle Pauline Charrette, trésorière.

A la même assemblée, il fut décidé que plusieurs membres masculins et féminins, participeraient cet été aux journées d'étude.

Boîte de carton

A une assemblée qui réunissait plus de 500 employés de la boîte de carton des différentes usines de Montréal, il a été décidé des demandes futures que le syndicat fera pour eux à mesure que les négociations s'ouvriront. On s'est entendu d'abord pour demander une augmentation générale de 15 cents l'heure et une clause d'échelle mobile à 1 cent l'heure par point. Le nombre de congés chômés et payés seraient porté à 8. Quant aux vacances, on insistera pour un système progressif, selon les années

de services, qui portera le nombre de jours de vacances à un minimum de 2 semaines après 5 années. De même une clause sera incluse par laquelle l'agent d'affaires aurait la permission de pénétrer dans l'usine et de prendre contact, dans chacun des départements, avec les ouvriers au travail.

Dupuis Frères

D'ici le 30 juin, les arbitres ouvrier et patronal devront être choisis pour l'arbitrage entre le *Syndicat des Employés de Commerce de Montréal* et la *Maison Dupuis Frères*. Tel est la teneur du document qui nous parvient du Ministère du Travail.

Fédération du Cant

Dès qu'on aura reçu la reconnaissance syndicale pour la compagnie *Unic* du Cap-de-la-Madeleine, la compagnie *Laurentide*, de St-Tite et la compagnie *Ganterie Canadienne*, l'ancienne *Lorette*, les négociations de *contrats particuliers* seront mises en marche.

Election

Lors des élections du *Syndicat des Employés de la Dominion Oil Cloth*, les officiers suivants ont été élus: MM. A. Kershaw, président; G. Dubé, vice-président; R. Coulombe, secrétaire; H. Goyens, trésorier et B. Pretty, R. Laurier, P.-E. Marsolais, directeurs.